



Fondation DAAM

Rapport du Commissaire aux comptes
Exercice clos au 31 décembre 2024

Juillet 2025

RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les membres

De la Fondation DAAM

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de « la Fondation DAAM » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état des produits et charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes. Ces états financiers font ressortir un total actif de **1 239 220 dinars** et un actif net de **974 630 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « Fondation DAAM » au 31 décembre 2024, ainsi que de son résultat et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation DAAM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du comité de direction dans la préparation et la présentation des états financiers

Le comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité de direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

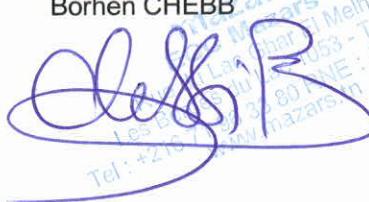
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations. De cette appréciation, il ressort ce qui suit :

- Conformément à l'article 41, la Fondation DAAM a publié les données concernant les aides, dons, et donations d'origine étrangère accompagnées d'informations sur leur source, leur valeur et leur objet dans l'un des médias écrits (La Presse) en date du 30 octobre 2024. La Fondation a en outre informé le Secrétaire Général du Gouvernement par lettres recommandées avec accusés de réception en date de 25 septembre 2024 pour les conventions avec CEED et Jeun'Ess et en date du 25 octobre pour la convention avec Expertise France.
- L'obligation de tenue des registres énoncés par l'article 40 du décret-loi 2011-88 a été observée par Fondation DAAM ;

Tunis le 30 07 2025

Le Commissaire aux Comptes

ECC- MAZARS
Borhen CHEBB



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Borhen CHEBB'. A faint blue watermark is visible behind the signature, containing text such as 'Les Experts Comptables Mazars', 'Tunisie', 'Tunis', 'Tél : +216 71 80 1780', 'E-mail : tunis.mazars.tn', and 'Réf : 578728R'.

Fondation DAAM

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Page
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	7
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES	8
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	9
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	10

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinars)

Actifs	Notes	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	1 239 220	779
Total des actifs		1 239 220	779
Passifs et actifs nets			
Autres passifs courants	3.2	144 560	4 407
Fournisseurs et comptes rattachés	3.3	120 030	38 284
Total des passifs		264 590	42 691
Excédents ou déficits reportés	3.4	-41 912	0
Excédents ou déficits de l'exercice	3.5	1 016 542	-41 912
Total des actifs nets		974 630	-41 912
Total des Passifs et Actifs Nets		1 239 220	779

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinars)

	Notes	2 024	2 023
Produits			
Subventions de fonctionnements	4.1	2 163 044	257 335
Total des produits		2 163 044	257 337
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	4.2	3 387	257
Autres charges courantes	4.3	1 142 769	296 228
Autres pertes		347	2 763
Total des charges		1 146 502	299 249
Excédent des produits sur les charges		1 016 542 -	41 912

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos le 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinars)

	Notes	au 31/12/2024	au 31/12/2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes :			
Encaissements des subventions de fonctionnement		2 163 044	257 335
Décaissements des sommes versées aux fournisseurs		-914 814	-242 954
Autres décaissements des activités courantes		-9 789	-13 602
Total des flux liés aux activités de courantes		1 238 441	779
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Total des flux liés aux activités d'investissement		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Total des flux liés aux activités de financement		0	0
Trésorerie en début de période		779	0
Trésorerie en fin de période		1 239 220	779

I. Présentation de l'association

- **Raison sociale :** DAAM
- **Forme Juridique :** Association régie par le Décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif aux Associations
- **Siège social :** 30 rue Socrate zone d'activité Kheïreddine Lac 3 2060 La Goulette
- **Président du comité de Direction :** Monsieur Walid Haj Amor

II. Conventions et normes comptables appliquées

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratifs.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- L'enregistrement selon la valeur d'origine ;
- La séparation des exercices ;
- L'unicité des méthodes ;
- La comptabilité est informatisée ;

Les états financiers de l'exercice 2024 couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de « DAAM » sont les suivants :

II.1. Liquidités et équivalents de liquidité :

Ce poste comprend :

- La caisse qui est composée des billets et monnaies libellés en Dinars Tunisien ayant cours légal ;
- Les avoirs auprès du centre de chèques postaux ;
- Les avoirs auprès des banques disponibles pour le retrait ;

II.2. Autres passifs courants

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

II.3. Excédent ou déficit de l'exercice :

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

III. Notes sur l'état de la situation financière

3.1. Liquidités et équivalent de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	e au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Attijari	1 239 211	769
Caisse	9	9
Total	1 239 220	779

3.2. Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Etat Retenue à la source à payer		2 037
Autres comptes de passifs	144 560	2 370
Total	144 560	4 407

3.3. Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique inclut les dettes fournisseurs non encore payées à la date de clôture de l'exercice et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs et comptes rattachés	- 120 030	- 38 284
Total	- 120 030	- 38 284

3.4. Actifs nets

Le solde de cette rubrique correspond aux montants des apports affectés non encore consommés et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Excédents reportés	-41 912	0
Excédent de l'exercice	1 016 542	-41 912
Total des actifs nets	974 630	- 41 912

Au 31 décembre 2024, l'excédent de l'exercice s'élève à 1 016 542 DT. Cet excédent résulte essentiellement des subventions reçues avant la clôture de l'exercice, et affectées à des projets pluriannuels dont la réalisation se poursuit au cours de l'exercice 2025

IV. Notes sur l'état des produits et des charges

4.1. Produits

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Subventions reçues	2 163 044	257 335
Gain ordinaire		2
Total	2 163 044	257 337

Les subventions reçues concernent les projets réalisés par l'association en 2024 à savoir :

- **Projet E3 Path SIFA** : un programme d'accompagnement pour les jeunes dans six régions de Tunisie (Gabès, Sousse, Kairouan, Gafsa, Le Kef et Sfax), visant à renforcer leur employabilité et leur esprit d'entreprendre grâce à des parcours adaptés.
- **Projet JEUN'ESS** : mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) avec la Fondation DAAM et soutenu par l'Union européenne, ce projet encourage l'entrepreneuriat des jeunes dans l'économie sociale et solidaire. Il finance, accompagne et renforce les capacités des structures dans les régions de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid
- **Projet WecounTunisia PAGOF 2** : ce projet vise à améliorer l'accessibilité numérique en Tunisie en créant un Référentiel National d'e-Accessibilité. Il forme aussi les responsables ministériels et les personnes en situation de handicap pour mieux inclure tous les citoyens et faciliter l'accès aux services en ligne.
- **Projet Fintech/GIZ** : La troisième tranche de la subvention du projet **Fintech/GIZ** a été encaissée en 2024. Ce projet, réalisé en 2023, vise à renforcer les capacités des micro-entrepreneurs en les formant à l'utilisation des moyens de paiement numériques pour améliorer la gestion de leurs flux de paiement et s'inscrit dans une logique de digitalisation inclusive, en facilitant l'accès à des solutions Fintech adaptées et durables pour les petites entreprises.

4.2. Autres charges courantes

Les autres charges courantes comprennent les dépenses engagées par l'association dans le cadre de la réalisation de ses projets et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Services extérieurs	220 687	9 216
Autres services extérieurs	2 896	2 400
Formateurs	146 627	236 492
Dons affectés	654 995	-
Locations	59 941	3 311
Hébergement	11 300	26 116
Honoraires	13 840	
Déplacements	31 326	17 619
Frais et commissions bancaires	-	1 055
Impôts, taxes et versements assimil	1 157	20
Total	1 142 769	296 228

Les services extérieurs et les locations incluent principalement les charges liées à la convention de mise

à disposition de personnel, d'équipements et d'espaces de travail signée entre l'association « DAAM » et le CFE le 2 janvier 2024, ainsi qu'aux deux accords de facturation subséquents conclus respectivement les 1^{er} mars et 1^{er} septembre 2024.

4.3. Autres pertes

Les autres pertes se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Pertes ordinaires	16	2 376
Pénalités de Retard	331	387
Total	347	2 763